

COMMUNE DE SAINT VICTOR MONTVIANEIX
Place du 19 mars 1962
63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU lundi 19 janvier 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le lundi 19 janvier 2015 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Serge FAYET, maire.

PRESENTS : BLIN Stéphane, BONNOT Marc, BOYER Pascal, CONSTANCIAS Hubert, DUCOURET Dominique, DUMAS Cyril, FAYET Serge, GIRARD Michel, GONON Gilles, GOUILLARDON Séverine

ABSENT EXCUSE : CHEVARIN Sandrine

POUVOIR: CHEVARIN Sandrine à BONNOT Marc

Monsieur BONNOT Marc a été élu secrétaire

N°1/2015 CREATION DE POSTE

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

La délibération doit préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe non titulaire pour remplacement sur le poste de secrétaire de mairie en raison d'un proche départ de la secrétaire actuelle.

Vu l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, emploi de secrétaire de mairie-commune de moins de 1 000 habitants

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe de non titulaire, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 342

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2015

Emploi adjoint administratif 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2015

N°2/2015 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS CADRES ET

MARCHES SUBSEQUENTS

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité,

La convention a une durée de 3 ans ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents ;

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTe les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » et « verts »

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

N°3/2015 OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

2015

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir, avant le vote du budget 2015, des crédits à la section investissement du budget eau et assainissement pour couvrir une première facture de l'entreprise ATP qui a effectué une partie des travaux de mise en conformité des périmètres de captage et la facture des Ets DUBOST ASSAINISSEMENT pour le contrôle vidéo du collecteur de la partie haute du village du Mas

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article I 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 15 500.00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 23 - compte 2315 Install,mat et outillage.techn. : 15 500.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

S'ENGAGE à inscrire ces crédits au budget général 2015

N°4/2015 DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire sur le budget général 2014 par une augmentation de crédit

Il s'agit d'une opération pour régulariser le compte 73921. L'attribution de compensation pour la CCMT est de 1 164.98 € au lieu de 860.00 € prévu au budget

Libellé imputation	DEPENSES		RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT			
7473 - Département			304.98
73921- Attribution de compensation		304.98	
Total FONCTIONNEMENT		304.98	304.98
Total Général		304.98	304.98

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE sur le budget général 2014 la modification budgétaire exposée ci-dessus

N°5/2015 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter l'attribution des subventions aux associations communales et autres pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

FIXE :

- 400 € à l'Amicale Laïque de Pitelet

- 400 € au Club Rural
 - 400 € au Comité des fêtes
 - 150 € à L'Amicales des pompiers de St Remy s/Durolle
 - 150 € à l'Amicale des pompiers de Palladuc
 - 150 € à l'Amicale des pompiers de Puy-Guillaume
 - 120 € aux A.F.N
 - 130 € à la Société Lyrique de St Rémy s/Durolle
 - 50 € à l'Association des parents d'élèves de Palladuc
 - 350 € à l'école de Palladuc
 - 250 € pour la location de la salle de l'Amicale Laïque
- Soit 2550 €

N°6/2015 ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE DES ANNEES 2010-2011

Par courrier explicatif du 26 août 2014, Monsieur le Trésorier propose d'admettre en non-valeur des titres de recette des années 2009 et 2010 pour un montant total de 3 884.55 €

Par jugement en date du 24/09/2014 le Tribunal du Commerce de Clermont Frd a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de LAMBERT CRIVELLI Marion pour insuffisance d'actif

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2009 et 2010 dont état ci-joint présentée par Monsieur le Trésorier

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 884.55 €

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget général de l'exercice 2015

QUESTIONS DIVERSES :

1/ RESEAU D'EAU / ASSAINISSEMENT :

- Travaux aux captages :

Captage de l'HARICOT :

- reste à faire : le chemin au-dessus du PPI,

Captage des ROCHES :

- travaux terminés le 19 janvier 2015

Captage de la COUARDE:

- Pour réaliser la déviation de la piste au niveau du PPI, la démarche est en cours auprès des propriétaires des parcelles pour la coupe des arbres.

Captage de TOURNAIRE:

- l'étude de chemin d'accès est à revoir. Le chemin débute par une pente trop importante pour accéder au PPI.

- Châteaux d'eau :

Prévoir un robinet sur la conduite de sortie, pour effectuer les prélèvements d'eau « traitée » demandés par l'ARS. :

- réalisé au château d'eau de La Chomette, lors de la pose du compteur.

Au château d'eau de TOURNAIRE, un devis a été demandé pour le remplacement de la porte : 592.73 €

- Remplacement des compteurs d'eau :

- La réglementation définit un remplacement tous les 7 ans.

- Demande de raccordement de Mr FERREBOEUF / Blois Blanchet :

- Demande en cours d'étude pour une réponse, peut concerner le réseau d'eau de Paslières géré par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement

-- STEP du Mas :

- Fonctionnement collecteur d'origine conservé pour eaux usées non réglementaire. Un contrôle caméra a été effectué jusqu'au collecteur
- Clôture- Portail travaux exécutés par les employés communaux
- Collecteur des eaux usées et pluviales de la partie haute du village.
Le rapport de l'expertise du collecteur nous sera présenté par la Sté DUBOST avec le bureau d'études C2A

2/ MATERIEL ROULANT :

- Maintenance du camion DAF :

- Contrôle Technique : une expertise a été réalisée au garage COMBRONDE : en attente du devis, avant de l'emmener à Clermont.

- Enquête pour un nouveau camion :

- Un devis a été fourni par l'UGAP
- Attente devis de chez MERCEDES, et DAF
- Si possibilité d'être pris en compte au niveau financier, le dossier doit – être déposé au Conseil Général au 15 Juin, qui statuera sur son attribution lors de la commission du 15 septembre. La commande ne pourra se faire qu'une fois la notification de subvention reçue

- Enquête pour remplacer les réservoirs d'hydrocarbures :

- Un devis avait été fourni par les Sté AGRO-SERVICE et COMBRONDE.
- Attendons celui de la Sté PROLIANS.
- Voir possibilité de l'intégrer au budget.

3/ BATIMENTS / AUBERGE :

- Auberge :

- travaux de rénovation de la cuisine, pour lesquels une demande de dotation au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- La plaque de la licence IV est à changer

- Toiture de la Grange,

- les travaux seront réalisés par des bénévoles et une demande de devis d'achat de fourniture est en cours.

- Accessibilité des bâtiments recevant du Public.

- L'étude des travaux de mise en conformité est une compétence de la CCMT. Une déclaration pour chacun des établissements recevant du public (ERP) concernés doit être faite avant le 27 septembre 2015

4/- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / BOISEMENTS :

- Courrier de Mr BRAUN / La VIRADE pour accès à la Virade
- Entretien du patrimoine, matériaux financés par le Parc Livradois Forez jusqu'à 1000 € par projet avec la réalisation des travaux par des bénévoles

5/ VOIRIES – DENEIGEMENT :

- Point sur l'entretien des voiries et carrière de la Chomette à sécuriser
- Déneigement, le départ sur le haut de la commune se fait trop tard, et des problèmes de communication existent entre les différents intervenants.

6/ ERDF :

- Travaux sur la commune :

- A BANCHEREL : Mr GEINDRE/ERDF Clermont, précise que le dossier de réalisation par la Sté ROUX/ISSOIRE était à la signature.

7/ SBA :

- La mise en place des puces sur les containers est à l'essai depuis le 1^{er} janvier 2015
- Un container à textile est prévu à la Trappe

8/ CCMT :

- Démission de Jean Louis GADAOUX, maire de la Monnerie le Montel, qui reste simple délégué communautaire. En remplacement proposition de Mme GIRY.